



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le lundi 8 février 2016 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2015-00129 suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 67 mètres carrés de superficie mais avec une façade de 6.1 mètres sur un lot projeté du lot 4 940 778 sur chemin de la Diligence. Le règlement de zonage no 2007-140, article 7.1 exige une façade minimale de 7 mètres pour un bâtiment principal, donc une longueur manquante de 0.9 mètre (2.95 pieds) sur la façade. La superficie minimale du bâtiment est cependant atteinte soit 67 mètres carrés, le minimum étant 62.5 mètres carrés.

Identification du site concerné :

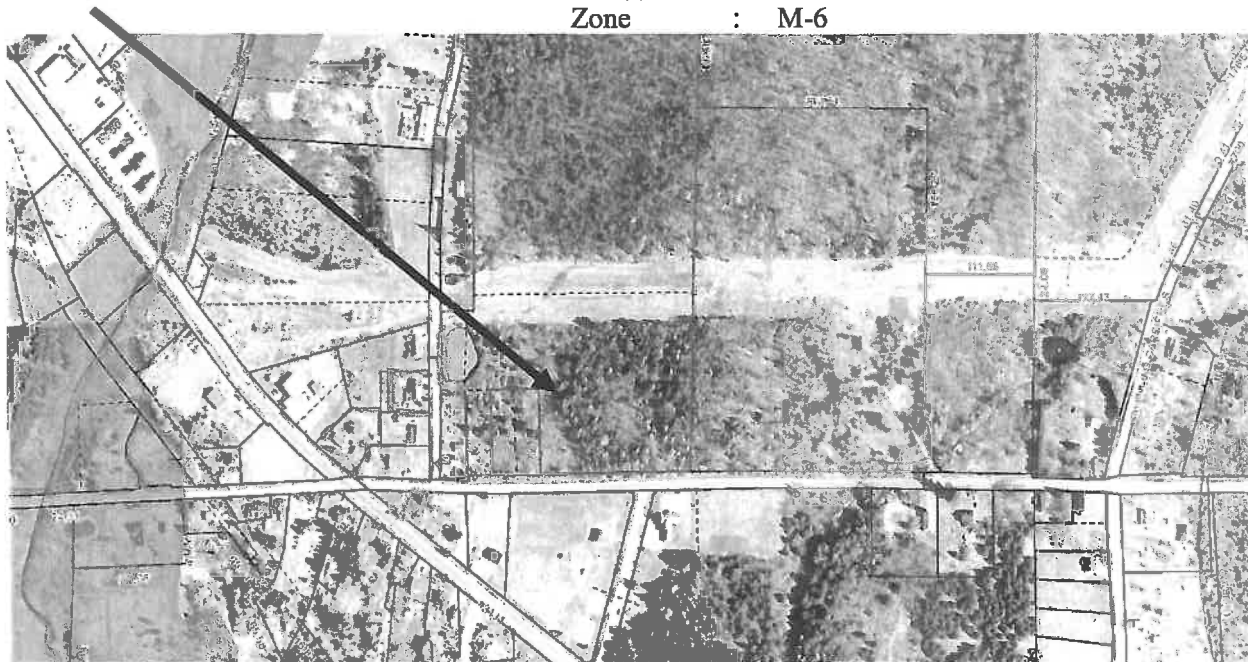
Ch. de la Diligence

Stukely-Sud, QC J0E 2J0

Matricule (s) : 8920-79-5776-0-000-0000

Lot (s) : 4 940 779, 4 940 778, 4 940 775, 2 238 249

Zone : M-6



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 22^e jour du mois de janvier deux mille seize.

Louissette Tremblay
Louissette Tremblay

Directrice générale - secrétaire trésorière